

# LES POUVOIRS POLITIQUES A L'EPREUVE DU SYNDICALISME AU TOGO : UNE CONFUSION ENTRE REVENDICATION ET MILITANTISME

**Magnim POGBO PALI**

*Université de Lomé*

*magpogbo@gmail.com*

## **Résumé :**

*Le syndicalisme et l'action politique vont de pair pour la défense des droits des travailleurs et des droits syndicaux. Cette recherche a pour objectif d'examiner les rapports entre les syndicats - politique dans le corps des travailleurs et leurs effets sur le vivre ensemble. La méthodologie adoptée s'est appuyée sur la recherche documentaire et la collecte des données qualitatives. Il ressort que, la politisation des syndicats menace l'action collective tout en fragilisant les stratégies de lutte pour de meilleures conditions de travail au Togo. Les ambitions politiques disproportionnées et l'implication de dirigeants syndicaux dans les partis politiques, au service de leurs intérêts personnels au détriment de la cause commune, ont suscité des divisions dans les syndicats. On assiste à une crise de confiance généralisée au sein des travailleurs remettant en cause la cohésion sociale et le succès de la lutte.*

***Mots clés :** pouvoir politique – syndicalisme - vivre ensemble.*

## **Abstract :**

*Unionism and political action go hand in hand for defence of workers' and trade union's rights. The aim of this study is to excavate the effectiveness and the offshoots of policies by unions and their effects on living together. The methodological framework is based on documentary research and qualitative approach to data collection. The study argues that the politicization of unions threatens collective action and weakens the strategies of struggle for better working conditions in Togo. The disproportionate political ambitions and involvement of union leaders in political parties, serving their personal interests at the expense of the common cause, have caused divisions among unions, leading to a crisis of confidence among the workers, thereby jeopardizing social cohesion and the ideals of the unions.*

***Key words:** political power, trade unionism, living together.*

## **Introduction**

Le syndicalisme n'a été autorisé au Togo qu'en 1920, (Gayibor, 2005 : 24). A ces débuts, seuls les travailleurs de statut civil français et européen pouvaient se constituer en syndicat. Dès lors, les centrales métropolitaines ont étendu leurs actions aux territoires coloniaux. Le droit de se syndiquer n'a été reconnu aux salariés autochtones qu'à la suite du décret du 7 août 1944 du gouvernement provisoire d'Alger, promulgué au Togo le 3 octobre 1944 ; ce syndicalisme était alors sous

surveillance de l'administration et sous encadrement des centrales métropolitaines à savoir : la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) et la Confédération Française des Travailleurs chrétiens (CFTC) pris en compte par la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952, portant code de travail d'Outre-mer, promulguée au Togo le 24 décembre 1952. En ce moment-là, ce furent donc les centrales métropolitaines qui ont initié les travailleurs togolais au syndicalisme et ils durent longtemps rester sous leur protection, Goeh-Akue (2015 :18).

L'histoire syndicale et associative du Togo rime bien avec son évolution politique. Au nom de l'impératif de l'État unitaire, comme le relève (Danioué, 2010 : 8), tous les mouvements protestataires ont été étouffés par les régimes successifs. Sous la première république (de 1958 à 1963), Sylvanus Olympio a prôné un syndicalisme de collaboration plutôt que celui de la revendication. Sous la seconde république (1967 à 1992), les mouvements syndicaux sont beaucoup plus politiques que corporatistes du fait du déficit de légitimité de Nicolas Grunitzky. Sous la troisième République (de 1992 à nos jours) la logique unitaire de l'espace public a imposé un cadre associatif de participation qui ne faisait aucune place à la contestation.

À l'ère du parti unique, de 1969 jusqu'en 1990, il n'y a eu point de place pour une action syndicale hors de la Confédération Nationale des Travailleurs du Togo. Toutes les associations regroupant les forces vives y compris les femmes, les jeunes, les travailleurs des secteurs publics, parapublics, du privé et de l'informel, même les chefs traditionnels et les agents de sécurité (policiers, gendarmes, militaires) devaient suivre la démarche et les aspirations du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT). Il s'agissait pour les instances dirigeantes d'aller vers le syndicalisme de participation responsable. Celle-ci suppose selon le secrétaire général du RPT de coopérer activement avec le gouvernement en donnant ses points de vue qui s'inspirent des idéaux du parti-état.

À partir des années 1990, marqués par le retour du multipartisme, les syndicats, à l'image des partis politiques, se sont multipliés dès l'ouverture du Togo à la démocratie. Leurs regroupements ont donné naissance à six confédérations qui sont opérationnelles sur le territoire. Il s'agit de la Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT), l'ancienne Confédération unique, creuset des travailleurs, qui a fini par se déconnecter de l'ancien parti unique, le RPT, le 5 avril 1991 ; La Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT), ancienne

CTTC qui regroupait dès lors les travailleurs chrétiens du Togo (avril 1991) ; le Groupe des Syndicats Autonomes (GSA) dominé largement par les travailleurs des banques et des assurances, qui se joint à ceux des postes et télécommunications est également créé en avril 1991. L'Union Nationale des Syndicats Indépendants du Togo (UNSI), plutôt révolutionnaire, avec un discours qualifié de marxisant par une frange de l'opinion nationale créée le 19 Mai 1991, l'Union Générale des Syndicats Libres (UGSL), constituée en réaction contre la grève générale illimitée, déclenchée en novembre 1992 par le Collectif des syndicats indépendants comprenant le GSA, la CSIT et l'UNSI et soutenu par des partis politiques de l'opposition de l'époque ; la Confédération Générale des Cadres du Togo (CGCT) essentiellement composée des cadres de l'administration publique se sont regroupés en juillet 1996. En décembre 2013, une nouvelle centrale syndicale a été créée. Il s'agit de la Coordination des Centrales Syndicales du Togo (CCST) dont l'objectif déclaré est de constituer un front uni pour la défense des intérêts des travailleurs plus tard le 6 février 2015, la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) est née et constitue la septième centrale syndicale au Togo. Depuis le retour au pluralisme politique en 1990 au Togo, le syndicalisme a connu un essor considérable avec la naissance des syndicats relevant de plusieurs secteurs d'activités conformément aux textes en vigueur. Toutefois, le secteur du travail reste toujours marqué par des crises. Le rôle traditionnel de ces syndicats qui est de contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail de leurs affiliés reste mitigé. Quel regard porter sur le syndicalisme togolais vis-à-vis des pouvoirs politique ? Le présent travail veut examiner les pratiques, le lien entre les syndicats, le pouvoir et les forces politiques sur l'échiquier national.

## **1. Méthodologie de la recherche**

La présente recherche a nécessité une méthodologie qui a combiné la recherche documentaire, l'exploitation des données secondaires mais aussi la collecte et l'analyse des données primaires sur la base d'une enquête qualitative de 45 entretiens individuels choisis de façon aléatoire avec les hauts fonctionnaires(10), les cadres subalternes (10) et les responsables des syndicats des travailleurs(10) et les responsables des partis politiques(10) et les militants des partis politique(5). Elle s'est appuyée sur la recherche documentaire et la collecte des données

qualitatives. Elle s'articule autour de thématiques liées aux entraves de l'action syndicale, les dérapages de la pratique syndicale et leurs influences sur la construction de la paix au Togo. Ces données collectées ont été traitées selon la technique d'analyse de contenu de (Bardin, 2013 :16). Les données issues des entretiens ont fait l'objet de plusieurs lectures et d'une double analyse.

Dans un premier temps, une analyse verticale de chaque entretien ; ensuite, une analyse horizontale, inter-entretiens. Cette double analyse a permis de faire émerger les thématiques pertinentes vis-à-vis de l'objectif de cette recherche. Un travail de triangulation entre le cadre théorique de la recherche, les catégories du travail d'analyse des données issues des entretiens et enfin les données primaires qui ont pu être collectées sur le terrain pour construire un nouveau modèle théorique intégrant les caractéristiques du terrain étudié, a été effectué.

## **2. Cadre théorique de la recherche**

La première théorie à laquelle ce travail se réfère est celle de « l'acteur stratégique » énoncée de (Crozier et Friedberg, 1977 : 21). L'auteur part du constat selon lequel on doit chercher à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir des comportements et des intérêts individuels parfois contradictoires. La seconde théorie est celle de la lutte des classes de (Marx, 1848). La lutte entre les acteurs pour la conquête et l'exercice du pouvoir constitue de nos jours, l'un des facteurs des conflits et de crises en général au Togo en particulier. L'individualisme méthodologique de (Boudon, 1973 : 33) est la troisième théorie à laquelle cette recherche s'adosse. L'analogie à cette théorie dans le cadre de cette recherche tire son mérite du fait que le comportement des syndicalistes ne relève pas d'une quelconque fatalité.

## **3. Résultats de la recherche**

### ***3.1. Les implications politiques de la lutte syndicale au Togo***

Le syndicalisme et l'action politique vont de pair pour la défense des droits des travailleurs et des droits syndicaux. Or, ces principes cardinaux ne semblent pas être toujours incarnés dans la dynamique des relations avec des organisations syndicales. Les ambitions politiques disproportionnées et l'implication de dirigeants syndicaux dans les partis

politiques, au service de leurs intérêts personnels plutôt que de la cause des travailleurs et de leur syndicat, ont fait beaucoup de dégâts et suscité nombre de divisions dans les rangs du mouvement syndical.

En effet, la grève générale illimitée lancée le 16 novembre 1992 par le Collectif des syndicats indépendants (CSI) avec l'appui du Front de l'opposition démocratique (FOD) regroupant les partis politiques du COD en est une illustration. Non seulement, cette grève a été fatale pour le syndicalisme togolais, mais avec l'UGSL, la confédération suscitée par le gouvernement, il s'est mis en place une dualité préjudiciable à l'intérêt des travailleurs dont une partie neutralise l'autre. Pour Amouzou, (2005 : 83)), le rôle des syndicats est la défense et la protection des droits des syndiqués. Il s'exerce en marge de toutes les options politiques nationales.

Mais sur la base des documents recueillis sur le terrain et dans les documents, l'émergence spectaculaires des syndicats à partir des années 1990-1992, c'est à dire lors des mouvances démocratiques ne semblent pas véritablement rendre perceptible la démarcation de ceux-ci vis-à-vis des partis politiques. Presque tous les syndicats sont affiliés à une corporation politique dont ils tiennent leur existence.

Tout porte à croire au regard des comportements politiques de certains acteurs syndicaux que de nombreux syndicats n'ont été créés que pour servir de tête de pont aux partis politiques vers le mouvement ouvrier. L'action politique des syndicats et leur alliance éventuelle (structurée ou pas) avec des partis politiques ne sont pas en contradiction avec les principes de la liberté syndicale en soi. Les forces politiques appuient souvent les politiques et les actions des syndicats en faveur de la promotion des droits et des intérêts des travailleurs, (Lawson-Body, 2012 : 7).

La politisation des syndicats est devenue récemment un phénomène à double sens : les partis politiques qui s'associent à des syndicats ou à leurs dirigeants pour renforcer leur base populaire et leurs alliances ; et les dirigeants syndicaux qui émargent sur la liste des acteurs de partis politiques compromettant l'autonomie de leur organisation syndicale.

Pour des raisons idéologiques, ils servent leurs propres ambitions politiques ou des avantages personnels.

De nombreux syndicats ont ainsi été créés ou détournés de leur vocation réelle, au détriment de l'unité à la cause des syndiqués et de la crédibilité du mouvement syndical. Ainsi, Bila (2017 : 101), estime que les organisations syndicales au Togo ont toujours eu des difficultés à s'affirmer en tant que représentants des travailleurs malgré la mise en place des différents cadres de négociation. Pour un enquêté :

La situation des travailleurs reste encore médiocre accentuant la pauvreté et la précarité. Le travailleur togolais ne peut prétendre vivre de son salaire. Globalement, le paysage syndical togolais se caractérise par des organisations très fragiles, souvent instrumentalisées et au service des partis politiques. De ce fait, l'indépendance syndicale souvent réclamée et proclamée n'est que de façade. On assiste ainsi à une relation dialectique faite de complicité entre certains syndicats et le pouvoir, obstruant même toute velléité revendicative.

L'analyse des propos de cet enquêté laisse penser à Bikoko, (2012 :10) qui estime que le syndicalisme au Togo est resté le dindon de la farce. Pour lui, le syndicalisme ne joue qu'un rôle de faire-valoir. Les sept centrales syndicales existantes sont souvent en concurrence et mettent de côté leur principal rôle, celui de défendre les droits et intérêt des travailleurs.

Aujourd'hui, au nombre des défis majeurs du syndicalisme togolais, il y a, à ne pas en douter, les questions de représentativité et de leadership mais aussi et surtout des objectifs à atteindre dans le cadre des revendications pour un mieux-être des travailleurs. La liberté syndicale est un acquis et s'améliore au fil du temps au Togo.

Cependant, elle est parfois mal interprétée, mal comprise et mal exploitée par certains acteurs des associations et organisations syndicale. Il est vrai que la constitution togolaise garantit ce droit à tous les citoyens mais on constate les dérapages dans l'exercice et la jouissance de ce droit (Linard, 2004 : 9). Le gouvernement a concédé aux revendications multiples des associations et syndicats dans plusieurs domaines ; mais il faut noter qu'il

y a des dérapages en matière syndicale au Togo. Les combats syndicaux glissent de la norme vers la déviance avec des conséquences fâcheuses. A ce niveau, les syndicalistes abandonnent le consensus et la négociation au profit des affrontements rangés. Cela induit à des tentatives d'exclusion, de récupérations électoralistes (Da Lage, 2003 : 217). Cette situation dégrade véritablement les organisations syndicales et le syndicalisme. Cette dégradation fait passer le syndicalisme solide au syndicalisme liquide (Pasquier, 2019 : 18).

Ceci explique les glissements et des dérapages observés lors des revendications syndicales des syndicats de l'enseignement primaire et secondaire et des médecins entre 2011-2015 au Togo. Lors des manifestations des élèves pour réclamer leurs enseignants en grève appelées par la Synergie des Travailleurs du Togo (STT), le jeune Sinanlengue Douti (17 ans) et Anselme Gouyono Sinandaré (11ans) furent tués le 15 avril 2013 à Dapaong. Ils réclamaient la présence effective de leurs enseignants dans les salles de classes. Une situation similaire s'est produite le 2 mars 2015 à Gléi lors d'une manifestation dite « spontanée » des élèves où Mohamed Sadjo (14 ans) a trouvé la mort lors des manifestations.

Face aux cas de ces élèves, l'effroi collectif ou national était général. Plusieurs personnes accusaient le gouvernement par l'entremise des corps habillés (gendarmes, policiers et militaires d'avoir tiré délibérément sur les élèves. Il faut admettre sans réserve que la mort d'élèves manifestant pour avoir accès aux cours et réclamant la présence de leurs enseignants est une chose très regrettable. Toutefois, sans émotion, ni analyse partielle, ni position partielle, il faut questionner ici la stratégie syndicale adoptée qui débouche sur ces incidents déplorables. La stratégie fondamentale d'un syndicat est la négociation ; les appels à manifestations sont les armes ultimes lorsque toutes les possibilités de dialogue sont épuisées. Appuyée par le Collectif Sauvons le Togo (CST) qui était un mouvement politique, la Synergie des Travailleurs du Togo refusait systématiquement toutes les offres du gouvernement. Plus grave, les sorties des élèves n'avaient rien de spontané. Les élèves étaient incités et montés contre le gouvernement lors des rares séances de cours. Certains élèves délogeaient d'autres, même dans les établissements privés. Cela créait littéralement une atmosphère de désordre et du chaos. Pousser des élèves mineurs dans la rue pour faire aboutir les

revendications des syndicats est un agir syndical abject. Les conséquences d'un tel agir syndical sont les dérapages précités.

Pour un ancien ministre de la fonction publique face à cette situation, « les responsables syndicaux et ces enseignants qui refusent de respecter le programme scolaire et tiennent des propos de nature à jeter les élèves dans les rues, n'ont pas véritablement leur place dans l'enseignement ».

Le ministre poursuit et précise :

Si les gens ont d'autres motivations, qu'ils n'utilisent pas l'éducation pour les assouvir, qu'ils ne prennent pas les enfants en otage. Les incitations à la violence n'ont pas leur raison d'être dans nos établissements. Un enseignant qui dit que les cours programmés durant les jours de grève sont considérés comme faits, n'a pas sa place dans l'enseignement. (Un retraité de la Fonction Publique)

Dès lors, on parle de motivation politique cachée et non de revendication syndicale. En effet, les mouvements des syndicats des enseignants de 2017 se confondaient avec les manifestations politiques organisées par le Parti National Panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam. Ce chevauchement des exigences politiques sur les revendications syndicales constitue la cause principale des dérapages dans le secteur de l'enseignement au Togo. Les dérapages syndicaux ne sont pas seulement pour les syndicats de l'enseignement. Ils s'observent aussi dans les revendications des médecins au Togo.

Depuis 2011, les grèves du personnel de la santé « pour demander de meilleurs traitements » sont devenues fréquentes avec le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT). On peut citer les grèves du 3 juin 2011, d'avril 2013 et du 13 au 16 mars 2018. Ces grèves des médecins togolais en mars 2018 ont été longues et réparties sur plusieurs mois. Elles ont créé de la détresse collective mais aussi de l'indignation sociale. Les patients ont été laissés à leurs souffrances. Plusieurs en étaient morts et les témoignages étaient tristes et alarmants.

Cela fait plus d'un mois et demi que je suis hospitalisé ici. Voici les médicaments prescrits par le docteur pour mon opération. Mais depuis, je suis



dans l'entente. Et ce, à cause des grèves à répétition du personnel soignant. Normalement, mon opération est programmée pour aujourd'hui. Mais à cause de la grève, je suis cloué au lit ici, et à la merci des punaises et des moustiques. Aucun médecin ni infirmier n'est venu nous assister ce matin (Propos d'un patient, 50 ans).

Les revendications des syndicats du personnel de santé portaient sur les meilleurs traitements salariaux et l'équipement. Elles étaient certes légitimes. Mais la méthode ou la stratégie était contraire aux normes prescrites par la loi en vigueur. Cette méthode pose la question du manque de considération de la vie humaine des médecins alors qu'ils ont prêté serment pour sauver des vies humaines. Le syndicalisme médical ne peut pas dépasser ou ignorer la base du serment d'Hippocrate. Selon ce serment, quelle que soit l'urgence et la légitimité de l'action syndicale, le médecin doit «être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité» et chercher, en toute situation, à «rétablir, préserver ou promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux». Laisser les patients mourir est un dérapage ou une dérive médicale suprême. L'humain et la dignité humaine ont quitté le syndicalisme des médecins au Togo.

### ***3.2. De la répression des acteurs syndicaux vers une crise de confiance***

Le 5 octobre 1990, comme l'affirme Batchana, (2014), Lomé, la capitale du Togo, a été témoin d'une explosion populaire. Le pays, présenté jusque-là par les autorités politiques, comme la « Suisse de l'Afrique », entra dans une phase de violences impliquant défenseurs et détracteurs du régime au pouvoir. Depuis lors, les années académiques furent perturbées : cours interrompus par des étudiants en colère, affrontements entre groupes organisés et forces de l'ordre.

Le droit à la liberté d'association garanti par les traités et conventions régionaux et internationaux relatifs aux droits humains auxquels le Togo est partie prenante est revalorisé et inscrit dans la Constitution Togolaise, en son article 50 : « Les droits et devoirs, énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans les instruments

internationaux relatifs aux droits de l'homme, ratifiés par le Togo font partie intégrante de la présente Constitution ».

La grève générale déclenchée le 6 juin 1991 ainsi que plus tard la grève générale illimitée qui va durer plus de huit mois à laquelle a appelé le CSI pour revendiquer la sécurité sur les lieux de travail ont fini par prendre la tournure d'une grève politique. Cette dernière grève lancée le 16 novembre 1992 a paralysé le pays pendant huit mois bien comptés.

Pour les responsables de ce nouveau mouvement, il s'est agi de regrouper les travailleurs qui se sont retrouvés sans salaires et qui ont estimé que la situation née de la grève générale est anormale et ont décidé de reprendre le service. Dès lors, s'engage dans le paysage syndical une scission dont la conséquence majeure a été l'immobilisme ; les uns sont considérés comme syndicats de l'opposition (CSTT, UNSIT et GSA). C'est pourquoi pour un cadre de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CNTT) :

La machine « diviser pour régner » mise en place par le système RPT est toujours payante. Le rachat d'un puissant instrument de l'opposition ne fait une fois encore que fragiliser notre position. Ce gouvernement peut nous décourager en dressant contre nous nos propres frères de lutte, mais nous n'allons jamais désarmer. Nous allons persévérer et nous aurons les 90% de nos revendications.

Cette situation est perçue par nombre de personnes comme une façon pour les autorités d'alors de diviser pour mieux régner sur les syndicats. Suite à la nomination du professeur Nicoué BROOHM au poste du ministre du travail et des lois sociales en 2006, les voix se sont levées encore pour dénoncer les stratégies du gouvernement qui d'après eux tend des pièges aux syndicats influents afin de faire table rase des revendications formulées. Pour un membre du bureau exécutif du Comité d'Action pour le Renouveau CAR :

Le gouvernement comme à l'accoutumée, fait du débauchage. Il a encore intégré en son sein un syndicaliste, cette fois-ci dans le rang des syndicats proches de l'opposition en la personne de Nicoué

BROOHM, universitaire, alors Secrétaire Général du Syndicat de l'enseignement supérieur affilié de la CSTT.

Entre 1998 et 1999, sous l'impulsion du Collectif des associations des professeurs contractuels du Togo (CAPCOT), une grève sectorielle vigoureuse a été menée pour demander l'apurement des arriérés de salaires accumulés après la reprise ainsi que l'intégration des enseignants auxiliaires, nouveaux corps aux conditions précaires créés par l'administration pour pallier au manque d'enseignants. Ces mouvements ont donné lieu à des manifestations et à des répressions sur toute l'étendue du territoire créant au malaise social. Plusieurs centaines d'enseignants grévistes ont été licenciés. Face à cette situation, le vivre ensemble a pris un coup dur. On assiste à une désyndicalisation massive des déçus. Les rangs des syndicats de base étaient clairsemés. L'apathie générale du syndicalisme a ouvert davantage la voie à une atomisation des syndicats de base à travers la multiplication des initiatives individuelles ou de groupuscules pas toujours représentatifs remettant en cause la cohésion.

Un membre de la confédération Intersyndicale nous retrace ici deux principaux maux qui gangrènent la corporation syndicale au Togo. Il précise d'abord qu'il est dans son syndicat depuis 1992 et qu'il s'est toujours battu pour l'amélioration des conditions de vies des travailleurs et de la population générale. Il formule deux reproches contre le syndicalisme togolais :

J'ai toujours reproché deux choses, le refus de nos dirigeants syndicaux de céder leurs sièges aux jeunes plus dynamiques et entreprenants et la mauvaise gestion des fonds dont dispose notre syndicat. Au congrès annuel, le compte rendu financier est toujours critiqué par les camarades et pourtant c'est eux qui exigent du gouvernement la transparence et la justice, c'est simplement dommage.. Tous les responsables syndicaux qui nous dirigent veulent simplement remplir leur propre poche. (Interview accordé lors de l'enquête de terrain,)

La question de l'alternance se pose au sein des syndicats. Il s'agit du non-respect des textes pour le renouvellement de l'instance dirigeante est avéré dans certains syndicats. Il y a un véritablement déficit d'alternance à la tête des syndicats et associations. Pour un sympathisant de la SYN BANK, le déficit d'alternance au sommet des syndicats tout comme dans nombre de bureaux exécutifs des partis politiques est un véritable obstacle à l'atteinte des objectifs assignés à ces regroupements syndicaux. Il déclare ce qui suit :

Le camarade responsable a déjà fait trois mandats de 3 ans renouvelables à la tête de la SYN BANK et pourtant, il est inamovible et refuse de se faire remplacer. Cela m'indispose et je comprends maintenant mieux pourquoi chaque acteur veut être dirigeant de mouvement associatif ou syndical. Il y a des avantages énormes, être nommé à la tête d'une grosse structure si on tape dans l'œil du gouvernement ou de bénéficier des avantages financiers et des voyages de formations.

La transparence de la gestion des fonds alloués par les partenaires et gérés par les dirigeants syndicaux dont la légitimité peut être mise en cause pour certains. Certains anciens s'autoproclament délégués et s'adonnent à des actes d'escroquerie de leurs camarades qui rechignent sur les cotisations étant donné la non-transparence vraie ou supposée des cotisations qui leurs sont imposées. Il se pose ainsi des problèmes liés à la gouvernance syndicale qui remet en cause la cohésion interne. Comme l'affirme un militant :

Nos leaders sont vraiment des dictateurs. En plus ils ont un sérieux problème de communication. Ils manquent de courtoisie ; c'est leurs opinions qui passent ou rien. Je n'ai plus envie de continuer par cotiser et me punir sous ce soleil de Plon chaque deux semaine et ne pas me faire entendre.

Ces propos recueillis prouvent le désintéret des syndiqués pour leurs responsables syndicaux. Le refus d'alternance à la tête de certains

syndicats malgré les rappels à l'ordre du gouvernement, la mauvaise gestion des fonds sont entre autres obstacles qui fragilisent l'action syndicale. Des syndicats comme UGSS, UNSIT, CSTT ont connu les mêmes secrétaires généraux depuis une dizaine d'années et parfois refusent de se faire remplacer lors des élections et font recours à la corruption, intimidation et dissuasion pour s'y maintenir.

#### **4. Discussion**

De façon objective, les dérapages dans le syndicalisme et dans les associations constituent des facteurs qui défavorisent la professionnalisation syndicale au Togo. Ces dérapages sont fréquents voire permanents lorsque les organisations syndicales manquent d'autonomie vis-à-vis des partis politiques, (Bila, 2015 : 280). En ceci, les revendications syndicales s'apparentent à des exigences partisans, et les ratés de l'arène politique deviennent des dérapages dans l'espace syndical. C'est une confusion de rôle et d'acteurs. Et logiquement, en situation de confusion, on observe des intrusions dangereuses. Au moment où certains syndicats veulent pacifier les négociations, les autres syndicats passent par les violences sur des réseaux sociaux et médias sociaux. C'est l'exemple de La Fédération Nationale des Syndicats de l'Education du Togo (FENASYET) et la Fédération des Syndicats de l'Education Nationale (FESEN) qui a été toujours à couteau tiré à propos des actions à mener pour amener le gouvernement à satisfaire leurs revendications. Ceci renforce le régime en place dans sa logique de museler les syndicats. Cette dégradation fait passer le syndicalisme solide au syndicalisme liquide (Pasquier, 2019 : 18).

#### **Conclusion**

Les analyses ont permis de montrer que le syndicalisme togolais reste tributaire du politique. Le mouvement syndical au Togo, des origines jusqu'en 1990, a connu la participation majoritaire des travailleurs au niveau des syndicats de base, des fédérations et des centrales syndicales. Cette participation a toujours connu ou fait face à des entraves et aux dérapages du fait de l'intrusion politique. Ces fédérations de syndicats ont participé activement à la lutte au sein des grandes centrales syndicales pour de meilleures conditions de vie et de travail. Toutefois, l'on peut

constater que la scène syndicale est détenue principalement par deux principaux secteurs d'activités qui constituent le champ de prédilection des pauliciens: l'enseignement et la santé. Au regard de leur forte représentation et dissémination à travers tout le pays, la manifestation dans le cadre de leurs revendications a souvent paralysé l'ordre national établi. Mais, Il faut dire que la plupart des contestations sociales sont principalement remarquables dans certains milieux du travail du pays, notamment dans la région Maritime et parfois dans la région des Plateaux alors que certaines parties du Togo sont restées qualifier de fief du pouvoir politique en place.

### Références bibliographiques

**Amouzou Essè Aziagbé** (2005), *sous le poids de la corruption, état de la situation au Togo*, Édition du Verseau.

**Batchana Essohanam** (2014), Associations estudiantines et violences sur le campus universitaire de Lomé (1990-1992), *Les cahiers d'histoire et d'archéologie*, n° 16, pp 287-302.

**Bardin Laurence** (2013), *L'analyse de contenu*, PUF

**Bila Zouératou** (2017), *L'action syndicale en Afrique : opportunités, entraves et perspectives au Togo*, Thèse de Doctorat de sociologie du travail et des organisations, Université de Lomé, 386 pages.

**Bikoko Jean -Mark** (2012), *le syndicalisme à la croisée des chemins : 50 ans après le début des indépendances*, l'Harmattan.

**Crozier Michel et Friedberg Erhard** (1977), *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.

**Da Lage Olivier** (2003), « Les combats syndicaux », in *Hermès*, revue 2003/1 n° 35, pp. 215 à 222.

**Danioué Tamasse** (2010), les contestations estudiantines au Togo dans la mouvance démocratique (1990 – 2004), *Mosaïque, Revue interafricaine de philosophie, Littérature et Sciences Humaines*, n° 10.

**Goeh-akue Adovi N'buéké** (2015), *Etude sur le paysage syndical au Togo*, Cotonou, FES, Rehoboth, 84 pages.

**Marx Karl**, (1976), *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Ed. Sociales, 1885.

**Lawson-Body Kouglo Boevi** (2012), *La recherche au sein du mouvement syndical africain dans le monde dans le domaine économique et social. États des lieux et Perspectives*, Lomé, CSI -AFRIQUE.

**Pasquier Vincent** (2019), *Le syndicalisme dans tous ses états : d'un syndicalisme solide vers un syndicalisme liquide. Trois études de cas en Amérique du Nord*, Thèse de doctorat ès Sciences de Gestion, Paris, Université Clermont Auvergne, 155 pages